



Conseil d'administration du 3 novembre 2022

Membres en exercice : 52
Membres présents ou suppléés : 30
Membres ayant donné mandat : 5
Nombre de voix : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n°20220219 RECOMPOSITION PARTIELLE DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL (CESC)

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 20 octobre 2022, s'est réuni le 3 novembre 2022 à 9h, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative : M. Lucien AFFORTIT, Mme Nicole AMASSE, M. Olivier AMRANE représenté par Mme Françoise RIEU-FROMENTIN, M. Alain ARGILIER représenté par M. Pierre-Emmanuel DAUTRY, M. Daniel BARBERIO, M. Denis BERTRAND, M. Philippe BILLET, Mme Jeannine BOURRELY, Mme Marianne CARBONNIER-BURKARD, M. Kisito CENDRIER, M. Guy CHERON, Mme Catherine CIBIEN, Mme Sylvie COISNE, M. Arnaud COLLIN, M. Henri COUDERC, Mme Agnès DELSOL, Mme Brigitte DONNADIEU, M. Sébastien FERRA représenté par Mme Hélène JACQUET-FONTAINE, M. Joël GAUTHIER, M. Jean HANNART, GCA Pascal FAUCON représenté par LCL Laurence BOUVIER, Mme Michèle MANOA, M. Stéphan MAURIN, M. Denis PIT, M. Pierre PLAGNES, M. René ROSOUX, Mme Line ROUSTAN, M. David URSULET représentée par Mme Réjane PINTARD, M. Alexandre VIGNE, M. Georges ZINSSTAG.

Ayant donné mandat : M. Gilbert BAGNOL à M. Henri COUDERC, M. Pierre DEMANGEAT à M. Henri COUDERC, M. Jean-Pierre LAGANNE à M. Henri COUDERC, M. André THEROND à Mme Line ROUSTAN, Mme Flore THEROND à M. Henri COUDERC.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.331-3 et R.331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu le règlement intérieur des instances de l'EP PNC en date du 18 novembre 2021,

Vu la délibération n°20170069 du conseil d'administration du 28 février 2017, et les délibérations du bureau n°20180047 du 8 mars 2018, n°20180201 du 31 mai 2018, n°20180437 du 11 septembre 2018 et n°20190448 du 12 septembre 2019, relatives au conseil économique, social et culturel,

Considérant que le bureau du conseil d'administration du 24 février 2022 a retenu le principe de renouveler partiellement l'instance du CESC par le remplacement des membres n'ayant jamais participé aux réunions de l'instance,

Considérant la proposition du CESC du 14 octobre 2022,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration décide de retenir les 15 candidatures suivantes au conseil économique, social et culturel :

civilité	NOM	Prénom	Code postal	Commune
Monsieur	ALLAIN	Jean-Philippe	48400	CASSAGNAS
Madame	BADAROUX	Agnès	48210	GORGES-DU-TARN-CAUSSES
Madame	BONNEAU	Nathalie	48240	SAINT-PRIVAT-DE-VALLONGUE
Madame	BRASSEUR	Valérie	30450	CONCOULES
Madame	CATHEBRAS	Marie	48220	LE-PONT-DE-MONTVERT-SUD-MONT-LOZERE
Madame	HEIM	Renée	30450	PONTEILS-ET-BRÉSIS
Monsieur	JACOMET	Bruno	30160	BESSEGES
Madame	MALZAC	Claire	30570	VAL-D'AIGOUAL
Madame	MANOA	Luen Léa	48110	SAINTE-CROIX-VALLEE-FRANCAISE
Monsieur	MAURIN	Jean François	48000	SAINT-ETIENNE-DU-VALDONNEZ
Monsieur	OBRIST	Aïdane	48110	SAINTE-CROIX-VALLEE-FRANCAISE
Monsieur	PANTEL	Jean François	48220	LE-PONT-DE-MONTVERT-SUD-MONT-LOZERE
Madame	SANCHEZ	Jenifer	30120	LE VIGAN
Monsieur	SOLER	Philippe	30750	TREVES
Madame	VIDAL	Laure	48800	VILLEFORT

ainsi que la liste complémentaire ci-dessous (en cas de désistement)

civilité	NOM	Prénom	Code postal	Commune
Monsieur	MAZOYER	Cédric	48220	LE-PONT-DE-MONTVERT-SUD-MONT-LOZERE
Madame	MOREIRA	MARIA	48190	AURIAC
Madame	NAFFZGER	Manon	48400	FLORAC-TROIS-RIVIERES
Monsieur	PIN	Cédric	30140	ANDUZE

La directrice,


Anne LEGILE



Le président du conseil d'administration,


Henri COUDERC